

Compte-rendu du Conseil municipal du 7 février 2020

Etaient présents: Mr Alain ROTH - Mme Martine LOHSE - Mr Michel LAURENT - Mme Joëlle PAHIN - Mr Pierre SCHIFFMANN - Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mr Francis USARBARRENA - Mr Rémy NAPPEY - Mr Yves BOITEUX - Mr Claude BOURIOT - Mme Marie-Sophie POFILET - Mme Catherine PETREQUIN - Mr Frédéric MAURICE - Mr Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN - Mme Christelle VAUCLAIR - Mme Liliane HOUG

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mme Delphine PRENEY qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN Mr Fabrice FRICHET

Etaient absents : Mmes Christelle CHAVEY, Mélanie BRALLA et Lise BIGUENET - Mr Christopher BOREANIZ

La séance est ouverte à 19 h 34

Monsieur Rémy NAPPEY est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une question complémentaire à l'ordre du jour :

7 -Autorisation à Mr le Maire d'encaisser la caution versée par Cerfrance en garantie de la location des locaux sis 16 rue de la Velle

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 janvier 2020

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2020.

2. SUBVENTIONS 2020 - autorisation à Mr le Maire de déposer le dossier de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du contrat de revitalisation du bourg centre pour les travaux d'aménagement du secteur du Magny

Le plan de financement du carrefour du Magny prévoit la participation de la Région Franche-Comté dans le cadre du contrat de revitalisation du bourg entre à hauteur de 181 250,00 €.

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux et de voirie	37 500,00€	Région BFC AMI	181 250,00€	
Travaux d'aménagement	965 109,10 €	Etat DETR	301 441,23€	
Frais annexes (contrôles techniques, sps)	2 320,00€	CD 25 voies cyclables	110 000,00€	
		Amendes de police	25 000,00 €	
		Fonds propres	387 112,87 €	
Total	1 004 804,10 €	Total	1 004 804,10€	

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à déposer le dossier de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

3. Travaux - fibre optique - validation du marché avec Doubs la Fibre

Le conseil municipal a validé, le 17 janvier dernier, la convention-cadre relative à la fourniture de services de communications électroniques avec Doubs la Fibre.

Ce prestataire a fait parvenir une proposition chiffrée pour la mise à disposition de la fibre optique noire jointe en annexe 1

▶ Distance optique inter-sites : 11 100 mètres

Métrique (inclus 10% de lovage):	11 100m	Type IRU:	L2
Linéaire :	Mono Fibre	Type Loc:	L2

FON	1an	3ans	5ans	10ans	IRU 10ans	IRU 15ans	IRU 20ans
Cout	13 875,00 €	11 100,00 €	8 880,00 €	7 215,00 €	59 940,00 €	75 480,00 €	97 680,00€
GTR 4H	+2 220 €				+2 220 €		
GTR 8H	+1 110 €				+1 110 €		
GTR 24H	+833 €					+833€	

▶ Tarifs HT GTR annuels / Tarifs HT de location annuels / Tarifs HT IRU pour la durée

Il convient également d'ajouter les frais de mise en service pour la somme de 11 000,00 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le marché de fournitures de services de communications en faisant le choix :

- d'un droit irrévocable d'usage de 10 ans avec Doubs la Fibre pour la somme de 59 940.00 euros HT
- d'une garantie de temps de rétablissement de 8 heures à raison de 1110.00 € HT par an
- des frais de mise en service à hauteur de 11 000.00 € HT

Et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4. PERSONNEL – avancements de grades 2020 – créations et suppressions de postes

La Commission du Personnel, réunie le 27 septembre dernier, a examiné les possibilités d'avancements de grade pour l'année 2020.

Elle propose l'inscription sur le tableau d'avancements 2020 de trois adjoints techniques qui remplissent les conditions d'ancienneté pour accéder aux grades supérieurs à compter du 1^{er} mars 2020 et de l'attaché territorial au 1^{er} avril 2020.

Le tableau d'avancement sera soumis à la commission administrative paritaire du centre de gestion qui se réunira le 13 février prochain.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire, décide de :

1°) de créer à compter du 1er mars 2020

- -Deux postes d'adjoints techniques principaux à temps complet
- -Un poste d'adjoint technique principal à raison de 27 h 30

de créer à compter du 1er avril 2020 :

-Un poste d'attaché principal à temps complet

2°) de supprimer par voie de conséquence :

à compter du 1er mars 2020

- deux postes d'adjoints techniques à temps complet
- Un poste d'adjoint technique à non complet à raison de 27 h 30

à compter du 1er avril 2020 :

- un poste d'attaché territorial

5. PETITE ENFANCE – autorisation à Monsieur le Maire de signer les conventions avec les différents partenaires concernant le LAEP pour la période 2020 - 2022

Le LAEP «Jardin Kiroule » a été mis en place en 2005 grâce à un partenariat entre le Conseil Départemental, la CAF et quatre communes : Arcey, L'Isle-sur-le-Doubs, Montenois et Onans.

C'est un lieu d'accueil itinérant qui se déplace, une fois par mois, dans chaque commune et qui a pour objectif de lutter contre l'isolement des familles domiciliées sur les secteurs ruraux dépourvus de structures « petite enfance », de favoriser l'éveil des enfants et de soutenir la fonction parentale.

Le conseil départemental met à disposition deux travailleurs sociaux par séance et intervient en appui technique pour la réalisation et l'impression des documents de communication.

La CAF apporte son soutien financier au titre des prestations de services (PSO et CEJ) et de l'envoi des calendriers aux prestataires.

Les quatre communes mettent à disposition une salle.

La Ville de l'Isle-sur-le Doubs assure la gestion administrative et financière depuis le 1^{er} janvier 2016. A ce titre, elle prend en charge le coût de la mise à disposition par la CC2VV de l'éducatrice de jeunes enfants affectée au relais petite enfance, à raison de 2 h/semaine.

La Ville est également signataire des conventions avec la CAF pour l'agrément du LAEP, pour le paiement des prestations de service, pour la prise en charge au titre du contrat enfance jeunesse, pour l'envoi des documents aux familles et pour l'habilitation informatique pour la mise à jour du site « mon enfant.fr ».

Il convient de renouveler la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les conventions avec les différents partenaires et les documents relatifs au LAEP « Jardin Kiroule » pour la période 2020 – 2022.

6. Bibliothèque municipale - règlement intérieur

Le règlement intérieur de la bibliothèque municipale a été élaboré en avril 2007. Il convient de l'adapter aux évolutions du service. Il est proposé un nouveau règlement joint en annexe à la délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur de la bibliothèque.

7. Autorisation à Mr le Maire d'encaisser la caution versée par Cerfrance en garantie de la location des locaux sis 16 rue de la Velle

Cerfrance louait un bureau à la maison des associations et à ce titre a versé une caution de 853.71 euros. Cerfrance a quitté les lieux le 30 juin 2014.

Il s'avère qu'un reliquat de charges n'a pas été encaissé pour la période 2012.2014. Cerfrance a proposé d'abandonner la caution en compensation des charges non payées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à encaisser la caution versée par Cerfrance en garantie de la location des locaux sis 16 rue de la Velle

1. Affaires diverses

Prochain conseil municipal: Vendredi 6 mars 2020 à 19 h 30

La séance est levée à 19 h 59

Mr le Maire souhaite remercier particulièrement, ce soir, Mr Rémy NAPPEY pour ces quarante-trois années d'engagement et de dévouement pour la Ville de l'Isle-sur-le-Doubs. Il lui souhaite de profiter pleinement de ce temps de repos bien mérité et de ses nouvelles fonctions de grand-père.

Il tient également à remercier les adjoints et les conseillers municipaux pour leur collaboration à la vie municipale pendant ce mandat et notamment ces deux années en tant que maire, et plus particulièrement celles et ceux qui ne se représentent pas.